



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/6/2022

ID : 057-215702077-20220627-2022062701-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRÉSENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	07	11

Séance du 27 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 21 juin 2022.

PRÉSENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - BECKENDORF (à partir du point 2).
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - LA LEGGIA - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes FRANGIAMORE - PIESTA - KERMAOUI - FOGELGESANG - MM. BERBAZE - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI qui ont donné procuration respectivement à Mme TUSCHL - MM. ESTRADA - EGLOFF - BAHFIR - USAI - KLASSEN - KLEINHENTZ.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CHEBLI.

ABSENTS : MM. RAHAOUI - ELHADI.

**01 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCES
DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur Usaï, Adjoint au Maire, rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- 1) Modification de l'arrêté de régie du cimetière suite à l'ouverture d'un compte de dépôt du fonds du trésor auprès de la DGFIP, ouvrant ainsi aux usagers le règlement via PayFip (règlement via le site de la DGFIP par carte bancaire ou prélèvement SEPA).
- 2) Modification du règlement du service cantine et accueils périscolaires afin de l'adapter pour la mise en place du logiciel dédié à la réservation et au paiement à compter de la prochaine rentrée scolaire.
- 3) Convention entre la ville et la Ligue du Grand Est de Football pour la mise à disposition du terrain de Futsal à titre gracieux. Cette convention conditionnait l'octroi de la subvention demandée et attribuée à hauteur de 20 000 € au titre du « Fonds d'aide au Football Amateur ».
- 4) Convention de partenariat entre la ville et l'auto-école KAYA pour les cours de renforcement au code de la route dispensés à l'espace Fare au tarif horaire de 40 €.
- 5) Travaux de rénovation de la nouvelle place du marché : il a été validé un avenant n° 1 pour les travaux du lot 1 concernant les travaux de voirie, assainissement et espaces verts attribués à l'entreprise TPDL pour un montant de 84 900 € HT augmentant le marché initial de 6,68 %. Ces travaux supplémentaires portent sur le raccordement AEP de la cuve de rétention EP, la mise en place d'une bouche de lavage et la fourniture et mise en place d'éléments de sécurité.
- 6) Marché de maintenance du réseau d'éclairage public : reconduction n° 3 et dernière pour la période du 12/04/2022 au 11/04/2023.
- 7) Construction d'un terrain de sports couvert : marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 50400 € HT attribué à Espace Architecture de SAINT-AVOLD.

L'assemblée prend acte.

Fait les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »